

Communiqué de presse

Seize policiers lausannois et cantonaux vont tester des « bodycams » durant six mois

La police de Lausanne et la Police cantonale vaudoise, en collaboration avec l'Université de Lausanne, testeront dès le 8 juillet 2019, dans le cadre d'un projet-pilote, le port de seize « bodycams ». Ces dispositifs seront utilisés uniquement lors d'interventions policières lors desquelles il est constaté qu'un délit est commis ou en passe de l'être. Les images tournées sont destinées à être transmises au Ministère public et au Tribunal des mineurs au titre de moyen de preuve.

La conseillère d'Etat Béatrice Métraux, cheffe du Département des institutions et de la sécurité et le conseiller municipal lausannois Pierre-Antoine Hildbrand, directeur de la sécurité et de l'économie ont décidé la mise sur pied de ce projet-pilote qui sera mené du 8 juillet au 31 décembre 2019. Le Conseil cantonal de sécurité l'a également validé le 1^{er} juillet 2019.

Concrètement, une directive de police judiciaire, co-signée par le Procureur général et le commandant de la Police cantonale, chef de la police judiciaire vaudoise, précise les conditions dans lesquelles les caméras portées par les policiers seront utilisées. De manière générale, ceux-ci seront clairement identifiables. Les caméras ne seront enclenchées que dans des situations où une infraction pénale est constatée ou si l'imminence de sa probable commission est soupçonnée. Les personnes filmées en auront été informées au préalable. Les données enregistrées ne pourront être exploitées que sur ordre de la direction d'une procédure pénale (procureur-e-s et président-e-s du Tribunal des mineurs).

La préparation de cette phase de test a été soutenue par les deux syndicats des polices impliquées. L'objectif premier est de contribuer, au profit des autorités pénales compétentes, à l'établissement de faits susceptibles de constituer des infractions à la législation pénale.

L'évaluation du dispositif sera menée par l'Université de Lausanne (UNIL), soutenue par un comité scientifique constitué de membres de l'Ecole des Sciences criminelles de l'UNIL, de l'Université des sciences appliquées de Zürich (ZHAW) et du Centre international de criminologie comparée de l'Université de Montréal. Au terme de ces démarches, un rapport sera remis aux autorités concernées.

Cette étude permettra d'analyser la place des technologies dans le travail des policiers, des images (images amateurs comme images prises par les policiers), la « redevabilité » policière et les demandes d'information de la part d'organismes externes (associations citoyennes, médias, etc.), la place des intermédiaires techniques dans la relation entre la police et la population et la gestion des preuves dématérialisées. L'objectif est également de mieux évaluer l'impact potentiel de tels équipements sur l'activité policière, plus particulièrement les interactions entre police et population. Enfin, il s'agira de déterminer si les caméras portées par les policiers sont de nature à diminuer les actes de violence commis à l'encontre de ces derniers.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 4 juillet 2019

Renseignements : DIS, Béatrice Métraux, conseillère d'Etat, 021 316 41 51 ; Direction de la sécurité et de l'économie, Pierre-Antoine Hildbrand, conseiller municipal lausannois, 021 315 32 00 / 079 964 27 39